

## **Préambule et contexte**

### *Considérant*

Les immenses progrès des pays d’Afrique subsaharienne en matière d’éducation qui ont depuis le début des années 2000 quasiment doublé leurs capacités d’accueil dans le primaire, multiplié par 2,5 l’accès au premier cycle du secondaire et presque triplé les chiffres concernant l’accès au deuxième cycle du secondaire ;

L’engagement de l’Agence française de Développement (AFD) pour faciliter l’accès de tous à une éducation de base, universelle, équitable et de valeur en améliorant la qualité des enseignements, des programmes scolaires et des apprentissages professionnels, en travaillant à la formation et à la professionnalisation des enseignants, des chefs d’établissements et des personnels d’encadrement ;

L’engagement, inscrit dans sa programmation 2017-2021, de l’Agence universitaire de la Francophonie (AUF), qui regroupe près de 900 universités et centres de recherche utilisant la langue française dans plus de 100 pays, à appuyer l’amélioration de la qualité de l’éducation à travers notamment la formation des enseignants dans le cadre de l’ODD n°4<sup>1</sup>, à développer la structuration et le développement de la recherche et de la gouvernance des systèmes éducatifs, à renforcer la contribution de ses établissements membres au développement des sociétés d’Afrique francophone ;

La déclaration du Président de la République française du 20 mars 2018 intitulée « Une ambition pour la langue française et le plurilinguisme », qui souligne le rôle essentiel de la langue française dans l’acquisition des savoirs fondamentaux, rappelle la place prépondérante des écoles et de l’université dans l’apprentissage et la transmission du français, et réaffirme le soutien de la France au programme d’Appui à la Professionnalisation des Pratiques Enseignantes et au Développement des Ressources (APPRENDRE) ;

Les accords passés entre les pays d’Afrique sub-saharienne en matière d’éducation avec les pays francophones d’Europe et d’Amérique, l’Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et les organismes internationaux comme le Partenariat mondial pour l’éducation (PME).

### *Reconnaissant*

Qu’un nombre encore insuffisant d’élèves des pays d’Afrique francophone atteint le seuil suffisant de compétences en lecture et en mathématiques, et que l’enjeu de la qualité de l’éducation est crucial pour l’avenir des systèmes éducatifs et des jeunes générations ;

Que le développement professionnel des enseignants en relation avec leurs pratiques de classe est déterminant pour améliorer la qualité des enseignements ;

---

<sup>1</sup>Projets IFADEM, OPERA, RIFEFF...

Que les constats de pratiques d'enseignement observées dans certains contextes africains témoignent de la persistance de méthodes transmissives et peu créatives dans la mise en œuvre des programmes scolaires et dans les usages des outils didactiques.

Que la mise en œuvre par les pays d'Afrique francophone des stratégies sectorielles nationales d'éducation requiert la mobilisation d'une expertise africaine et internationale de haut niveau au service des ministères de l'éducation sur les multiples dimensions liées à la professionnalisation des enseignants ;

L'importance du développement de la recherche africaine en éducation et de son rôle dans la mise en œuvre des politiques publiques efficaces, la nécessité de mobiliser des équipes de recherche reconnues et de renforcer les équipes émergentes en valorisant notamment les travaux des jeunes chercheurs et la nécessité de renforcer le dialogue entre ministères de l'Éducation de base et de l'Enseignement supérieur ;

L'importance d'harmoniser le soutien des partenaires internationaux aux politiques sectorielles de l'éducation sur les priorités nationales pilotées par les pays africains, particulièrement dans le cadre de l'exécution des plans sectoriels de l'éducation (PSE).

### **Objet de la Charte**

La présente Charte vise à définir les objectifs et les modalités de coopération dans le cadre de la Plateforme APPRENDRE.

APPRENDRE s'inscrit dans un soutien aux politiques sectorielles de l'éducation des pays d'Afrique subsaharienne francophone en mobilisant une expertise ciblée ou en mutualisant des ressources utiles au renforcement de l'efficacité de la chaîne pédagogique, par un appui des dispositifs existants de formation et un accompagnement professionnel des enseignants.

### **Objectifs d'un partenariat avec APPRENDRE**

Les organismes et institutions parties prenantes conviennent d'une Charte de la plateforme APPRENDRE destinée à faciliter la mise en œuvre d'une plateforme internationale d'expertise, de mutualisation de ressources et de développement de la recherche scientifique au service des pays concernés<sup>2</sup> selon les objectifs suivants :

- Appui au développement professionnel des enseignants dans leur formation initiale, durant leur exercice dans les établissements et dans l'organisation de la formation continuée ;
- Renforcement de la supervision pédagogique ;
- Amélioration de l'efficacité de la formation et de l'accompagnement des enseignants dans le cadre des dispositifs existants ;
- Conception de dispositifs de formation innovants visant la professionnalisation des enseignants, y compris ceux tenant compte des enjeux d'intégration des technologies ;
- Appui à la formation des cadres (inspecteurs, conseillers pédagogiques et directeurs d'écoles) à l'approche du développement professionnel des enseignants sur la base de l'analyse des pratiques enseignantes ;
- Appui à la conception, la mutualisation et la contextualisation de ressources pédagogiques et didactiques utiles à l'amélioration des enseignements-apprentissages ;

---

<sup>2</sup> Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Sénégal pour le 1<sup>er</sup> cercle ; Bénin, Guinée, Madagascar, Mali, RD Congo, Togo pour le 2<sup>ème</sup> cercle

- Appui au développement de la recherche nationale en éducation articulée aux besoins des systèmes éducatifs ainsi que soutien à l'évaluation des effets des processus de développement professionnel des enseignants.

### **Principes directeurs d'APPRENDRE**

L'AUF déploie, avec l'appui de l'AFD, la plateforme APPRENDRE conformément aux orientations décidées avec les ministères de l'éducation des pays d'Afrique sub-saharienne.

L'expertise APPRENDRE est clairement positionnée en appui aux maîtrises d'ouvrage nationales. Les activités du programme se déclinent selon les modalités suivantes :

- Articulation et complémentarité avec les dispositifs de formation existants dans les pays ;
- Mise en place d'un dialogue continu avec les acteurs de la qualité de l'éducation dans les systèmes éducatifs et avec les partenaires intervenant sur ces enjeux ;
- Mise en réseau d'experts et de chercheurs en éducation ;
- Renforcement des pays en ingénierie de formation et en gestion de projet ;
- Renforcement et stimulation de la recherche francophone africaine en éducation et de la capacité d'évaluation des politiques en termes d'effets sur les apprentissages des élèves ;
- Développement de l'expertise nationale des pays avec l'appui d'une expertise internationale ;
- Conception et diffusion de ressources libres de droit et adaptées au contexte local pour les enseignants et leurs corps d'encadrement pédagogiques.

De manière transversale, l'approche d'APPRENDRE vise à développer les compétences professionnelles des enseignants au plus près de leurs pratiques de classe et en renforçant leur encadrement de proximité.

Les actions menées par l'AUF pour APPRENDRE prennent la forme d'ateliers de renforcement de capacités et de partage de pratiques, nationaux et internationaux, d'ateliers de production de ressources et supports de formation, de missions de conseil-expertise à la demande et de soutien à des projets de recherche-action dans les pays ciblés.

Le mode opératoire d'APPRENDRE est basé sur des principes qui reflètent l'approche de la coopération internationale de l'AUF et les motivations du financement apporté par l'AFD. Ainsi, toute intervention devra répondre à la demande des pays, hors d'une logique d'offre et être co-construite avec les pays d'Afrique francophone.

La démarche adoptée est donc participative, partant du recueil des besoins des acteurs et s'efforçant de favoriser le renforcement des capacités en privilégiant des approches orientées vers l'innovation et l'accompagnement au changement. Les démarches et activités s'adaptent aux réalités des contextes d'intervention, en lien avec les dispositifs pédagogiques déjà existants. APPRENDRE n'a pas vocation à mettre en œuvre des dispositifs de formation dans les pays partenaires, mais intervient en appui à leur conception et au renforcement des capacités des acteurs locaux.

Les activités APPRENDRE sont définies et pilotées par les ministères en charge de l'éducation des pays partenaires, ces derniers exerçant leur souveraineté en matière de définition et de mise en œuvre de leurs politiques éducatives.

Selon ces principes, les pays ciblés disposent de droits d'utilisation ou de propriété, selon les cas, sur les livrables et ressources conçus ou mis à disposition dans le cadre d'APPRENDRE, quelles

que soit les institutions ou personnes impliquées dans leur conception. Il en est de même pour les travaux de recherche réalisés en collaboration avec les organismes scientifiques et universitaires adhérant à la plateforme APPRENDRE.

L'expertise mobilisée par APPRENDRE l'est dans une démarche de co-diagnostic, de co-construction et de co-réflexion avec les ministères concernés (éducation de base et collège ou fondamental), avec le souci constant de renforcer leurs capacités et de faciliter le transfert du savoir-faire international au service des plans d'actions nationaux.

APPRENDRE s'efforce de contribuer au dialogue sectoriel multipartenaires sur les stratégies qualité ou bonne gouvernance et de co-construire des synergies fortes entre les porteurs de l'expertise francophone.

La démarche proposée par l'AUF est résolument partenariale et vise à constituer une communauté d'acteurs.

L'AUF a créé, après accord de l'AFD, un Conseil scientifique d'APPRENDRE ayant pour rôle de définir et d'animer le dispositif de suivi-évaluation, d'assurer une vision prospective et réflexive, de participer à l'identification et à la création d'un réseau d'expertises internationales, de concevoir le programme d'appui à la recherche en éducation. De même, la présente Charte de la Plateforme APPRENDRE a été élaborée et validée conjointement avec l'AFD.

### **Engagements des parties prenantes**

Les institutions et organismes intéressés partagent les objectifs du programme APPRENDRE et l'approche méthodologique proposée par l'AUF. Ils s'entendent pour collaborer dans le cadre de sa mise en œuvre.

#### *L'AUF*

**L'AUF** communique de manière privilégiée aux organismes et institutions signataires de la charte les demandes adressées par les pays à APPRENDRE en termes d'expertise, de ressources ou de production de connaissance susceptibles d'entrer dans leur champ de compétence.

Ces demandes concernent les activités éligibles au regard des objectifs et principes d'intervention de la plateforme, en lien avec les besoins et priorités spécifiques exprimés par les pays bénéficiaires.

**L'AUF** communique régulièrement au sujet de l'avancée et des résultats d'APPRENDRE et à associe les signataires de la charte aux événements qui sont organisés dans le cadre du programme.

**L'AUF** informe prioritairement les signataires de la charte APPRENDRE des appels à projets de recherche-action en éducation qui sont lancés et de facilite le montage de partenariats de recherche inclusifs susceptibles de répondre à ces appels.

#### *Les Signataires de la Charte*

La contribution d'un signataire de la charte à une ou plusieurs activités de la plateforme APPRENDRE s'inscrit dans le cadre de l'appui aux stratégies sectorielles des pays concernés.

**Le signataire** propose des expert.e.s, des ressources ou des capacités de production de

connaissances mobilisables en son sein ou sur sa recommandation pour des missions dans les pays partenaires du programme, valorisant ainsi son expertise institutionnelle propre et spécifique dans le cadre du programme APPRENDRE.

**Le signataire** échange avec l'AUF sur ses activités d'appui à la qualité de l'éducation en Afrique francophone, pour rechercher des synergies et des mises en cohérence avec APPRENDRE.

Les ressources et outils de formation déjà produits par **le signataire**, susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'APPRENDRE, le sont libres de droit au bénéfice des pays concernés.

**Le signataire** fait bénéficier l'AUF des bonnes pratiques et autres approches et ressources innovantes que celui-ci a pu développer, susceptibles de servir les objectifs d'APPRENDRE.

**Chaque signataire** contribue, dans la mesure de ses capacités, à la production de connaissances, à la capitalisation sur les démarches, pratiques et ressources qui contribuent à l'amélioration des politiques publiques dans les pays ciblés et à les diffuser sur la plateforme APPRENDRE.

**Chaque signataire** limite les frais de gestion de l'expertise qu'il met en œuvre dans APPRENDRE, pour ne pas faire peser sur les pays des coûts additionnels pour l'intervention de la plateforme en sa faveur.

### **Modalités opérationnelles**

Les modalités pratiques, techniques et financières de la mise en œuvre des actions et des activités menées dans le cadre de cette charte font l'objet, dans un premier temps, de déclarations relatives à l'engagement de chaque signataire (courrier d'adhésion à la Charte de la Plateforme APPRENDRE à l'attention de l'AUF) et dans un second temps de conventions spécifiques d'application ou de contrats individuels de prestation de services des experts mobilisés pour des activités.

Dans la mesure du possible, le principe général de partenariat entre l'AUF et chaque signataire se base sur la conclusion d'accords-cadres, déclinés ensuite sous la forme de conventions d'applications. Ces conventions précisent notamment les activités à mener et leurs modalités de financement.

### **Coordination et suivi**

Afin de s'assurer d'une concertation régulière et d'un suivi effectif de leurs relations, les signataires et l'AUF mettent en place un Comité de coordination des partenaires APPRENDRE. Ce Comité se réunit au moins une fois par an pour faire le point sur les avancées du programme, établir un bilan des actions réalisées et pour anticiper d'éventuelles actions à venir.